

Procès-verbal
de la séance du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Sommets

PROVINCE DE QUÉBEC
LE CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES SOMMETS

Le 28 novembre 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Sommets tenue le 28 novembre 2023, à 18 h 30, au centre administratif situé au 449, rue Percy à Magog.

PRÉSENCES

Mme Caroline Lacroix, présidente
Mme Karine Morin, vice-présidente (visioconférence)
M. Benoit Champagne
Mme Joëlle Martineau
M. Pierre Asselin
Mme Laurie-Anne Bédard
Mme Julie Jutras
Mme Émilie Lalancette-Néron
Mme France Boucher
Mme Amélie Gagnon
Mme Josée Banville
M. David Hinse
Mme Marie-Josée Langlois

Et Lisa Rodrigue, directrice générale

Aussi présents :

Jade Cyr-Oligny, secrétaire générale

Serge Dion, directeur adjoint et directeur du Service des ressources éducatives

Maxime Ferland, directeur du Service des ressources matérielles

Joël Rouleau, directeur du Service des ressources financières

1. OUVERTURE

CA-231128-1.1

Ouverture de la séance par la présidente à 18 h 33

La présidente souhaite la bienvenue à tous les membres.

Procès-verbal
de la séance du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Sommets

CA-231128-1.2

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Julie Jutras, administratrice, et résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-231128-1.3

Approbation du procès-verbal de la séance du 26 septembre 2023

Il est proposé par Joëlle Martineau, administratrice, et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance du 26 septembre 2023 soit adopté avec la modification suivante au quatrième paragraphe du point 3.7 « Demande d'ajout d'espace – Ajout de classes – École secondaire de La Ruche » : CONSIDÉRANT que la capacité d'accueil globale de l'immeuble du 1255 boulevard des Étudiants à Magog est ~~atteinte~~ **dépassée**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-231128-1.4

Affaires découlant du procès-verbal

La secrétaire générale, Jade Cyr-Oligny, fait le suivi des affaires découlant du procès-verbal.

CA-231128-1.5

Période de questions du public

Il n'y a pas de public.

CA-231128-1.6

Démission d'un administrateur

Conformément à l'article 175.8 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP), la secrétaire générale, Jade Cyr-Oligny, rappelle au conseil d'administration que Dominic Bourassa a, en date du 26 septembre 2023, démissionné de son poste d'administrateur du CA du Centre de services scolaire des Sommets.

Une vacance à un poste de parent d'un élève au conseil d'administration d'un centre de services scolaire est comblée en suivant le mode prescrit pour la désignation du membre à remplacer, pour la durée non écoulée du mandat.

Jade Cyr-Oligny avise les membres que le processus électoral a été déployé par le comité de parents au mois d'octobre 2023 et qu'en l'absence de candidature pour le district 2, le poste sera ouvert à l'ensemble des membres du comité de parent, et ce, peu importe le district.

Procès-verbal
de la séance du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Sommets

2. RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

CA-231128-2.1

Reddition de comptes

Les membres du conseil d'administration ont reçu un document faisant état des décisions prises par la directrice générale en conformité avec le *Règlement relatif à la délégation de fonctions et de pouvoirs*.

4. POINTS D'INFORMATION

CA-231128-4.1

États financiers 2022-2023

Claudia Veilleux, de la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L., présente et dépose le rapport de l'auditeur externe et les états financiers 2022-2023 du Centre de services scolaire des Sommets.

CA-231128-4.2

Proposition de solutions pour un meilleur soutien informatique

HUIS CLOS À 18H59

Il est proposé par Josée Banville, administratrice, et résolu :

QUE le conseil d'administration siège à huis clos pour discuter du point 4.2

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RETOUR EN SÉANCE PUBLIQUE À 19H50

Il est proposé par Josée Banville, administratrice, et résolu :

QUE le conseil d'administration revienne en séance publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3. POINTS DE DÉCISION

SECRETARIAT GÉNÉRAL ET COMMUNICATIONS

CA-231128-3.1

Rapport annuel 2022-2023 – Adoption et présentation publique

Le rapport annuel 2022-2023 du Centre de services scolaire des Sommets est soumis aux membres du conseil d'administration en vue de son adoption conformément à l'article 220 de la *Loi sur l'instruction publique*.

Procès-verbal
de la séance du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Sommets

CONSIDÉRANT les articles 220 et 220.1 de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT le *Règlement sur les renseignements que doit contenir le rapport annuel d'un centre de services scolaire ou d'un conseil d'établissement*;

CONSIDÉRANT la proposition du rapport annuel 2022-2023 du Centre de services scolaire des Sommets;

Il est proposé par France Boucher, administratrice, et résolu :

D'ADOPTER le rapport annuel 2022-2023 du Centre de services scolaire des Sommets tel que présenté, de le rendre public et d'en faire la présentation publique séance tenante;

DE transmettre le rapport annuel 2022-2023 au ministère de l'Éducation au plus tard le 31 décembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Lisa Rodrigue, directrice générale, procède ensuite à la présentation publique du rapport annuel 2022-2023 du Centre de services scolaire des Sommets.

CA-231128-3.2

Décision du Centre de services scolaire des Sommets découlant des recommandations de la Protectrice régionale de l'élève - Recommandation du comité d'examen des plaintes

CONSIDÉRANT la plainte déposée le 31 août 2023 à la responsable du traitement des plaintes (RTP) concernant la dangerosité présumée de l'arrêt d'autobus de la fille de CH;

CONSIDÉRANT les recommandations de la RTP telles que formulées le 11 septembre 2023;

CONSIDÉRANT la plainte déposée le 13 septembre 2023 auprès de Mme Caroline Audette, protectrice régionale de l'élève (PRÉ);

CONSIDÉRANT les recommandations de la PRÉ telles que formulées le 23 octobre 2023;

CONSIDÉRANT l'opportunité, pour CH, d'être entendue par la RTP et par la PRÉ;

CONSIDÉRANT la présentation du dossier au comité d'examen des plaintes lors d'une rencontre tenue le 1^{er} novembre 2023;

CONSIDÉRANT la position du CSSDS à l'égard des recommandations de la PRÉ;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'examen des plaintes;

Il est proposé par Émilie Lalancette-Néron, administratrice, d'entériner les recommandations du comité d'examen des plaintes à l'effet :

Procès-verbal
de la séance du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Sommets

D'ACCUEILLIR les recommandations de la PRÉ;

DE SUIVRE la première recommandation de la PRÉ quant au développement d'une grille d'évaluation de la dangerosité d'un parcours scolaire d'ici la prochaine rentrée scolaire;

DE REJETER la deuxième recommandation de la PRÉ, à l'effet de modifier, d'ici la prochaine rentrée scolaire, l'arrêt d'autobus du matin de la fille de CH, et ce, de façon collaborative avec CH et en tenant compte des contraintes du CSSDS. En revanche, que le CSSDS s'engage à :

ÉVALUER la dangerosité de l'arrêt d'autobus de la fille de CH à l'aide de la nouvelle grille d'évaluation à développer;

DÉVELOPPER une procédure applicable lorsque la dangerosité d'un arrêt d'autobus est démontrée;

APPLIQUER la procédure susmentionnée si la dangerosité de l'arrêt d'autobus de CH est démontrée afin de réguler la situation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-231128-3.3

Fonctionnement du comité d'examen des plaintes – Adoption

CONSIDÉRANT les articles 27, 44 et 45 de la *Loi sur le protecteur national de l'élève*;

CONSIDÉRANT l'article 9 de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT le souhait du conseil d'administration de soumettre au comité d'examen des plaintes la présentation complète d'un dossier de plainte pour lequel le CSSDS désire aller à l'encontre des recommandations de la protectrice régionale de l'élève (PRÉ), et ce, lors d'une rencontre à tenir à l'intérieur du délai de 10 jours ouvrables;

CONSIDÉRANT le souhait du conseil d'administration d'entendre et d'entériner les recommandations du comité d'examen des plaintes lors d'une séance extraordinaire à tenir à l'intérieur du délai de 10 jours ouvrables;

Il est proposé par France Boucher, administratrice, et résolu :

D'AUTORISER le comité d'examen des plaintes à entendre toute présentation de dossier de plainte et proposition de décision du CSSDS allant à l'encontre des recommandations de la protectrice régionale de l'élève;

D'AUTORISER le comité d'examen des plaintes à émettre ses recommandations découlant du dossier de plainte entendu et à les soumettre au conseil d'administration;

Procès-verbal
de la séance du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Sommets

D'ENTÉRINER les recommandations du comité d'examen des plaintes après description sommaire du dossier, présenté lors d'une séance extraordinaire par visioconférence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RESSOURCES ÉDUCATIVES ET TRANSPORT SCOLAIRE

CA-231128-3.4

Plan triennal de répartition et de destination des immeubles du Centre de services scolaire des Sommets – 2024-2025 à 2026-2027 – Adoption

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire des Sommets a procédé aux consultations des instances concernées et que toutes les instances consultées sont en accord avec le Plan triennal de destination des immeubles 2024-2025 à 2026-2027;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des instances consultées est en accord avec le plan présenté;

CONSIDÉRANT QUE les modalités de renouvellement d'entente avec les municipalités concernées sont prévues dans le plan triennal;

Il est proposé par Marie-Josée Langlois, administratrice, et résolu :

D'ADOPTER le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2024-2025 à 2026-2027 (Règle 201) telle que présenté;

DE MAINTENIR l'école Saint-Laurent ouverte pour la durée Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2024-2025 à 2026-2027 et de renouveler les protocoles d'entente sur une base annuelle avec la municipalité de Lawrenceville, en regard du partage des coûts des investissements à faire dans le bâtiment.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-231128-3.5

Répartition des services éducatifs entre les établissements – année scolaire 2024-2025 – Adoption

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire des Sommets doit déterminer la répartition des services éducatifs dispensés par chacun de ses établissements, et ce, conformément à l'article 236 de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des instances consultées est en accord avec la répartition des services éducatifs entre les établissements 2024-2025;

Il est proposé par Joëlle Martineau, administratrice, et résolu :

D'ADOPTER la Répartition des services éducatifs entre les établissements 2024-2025 (Règle 202) telle que présentée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Procès-verbal
de la séance du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Sommets

CA-231128-3.6

Règles et critères relatifs à l'inscription des jeunes dans les écoles du Centre de services scolaire des Sommets – Adoption

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire des Sommets détermine ses propres règles et critères d'inscription, et ce, conformément à l'article 239 de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT la nécessité, pour le Centre de services scolaire des Sommets, de modifier ses règles et critères d'inscription pour les années scolaires 2024-2025 et suivantes;

CONSIDÉRANT QUE la majorité des instances consultées sont en accord avec les règles et critères d'inscription pour les années scolaires 2024-2025 et suivantes tels que présentés ;

Il est proposé par Laurie-Anne Bédard, administratrice, et résolu :

D'ADOPTER les Règles et critères relatifs à l'inscription des élèves dans les écoles du Centre de services scolaire des Sommets (CSSDS) pour les années scolaires 2024-2025 et suivantes (Règle 203), tels que présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

CA-231128-3.7

Liste des projets d'investissements 2023-2024 – Approbation

Il est proposé par Julie Jutras, administratrice, et résolu :

D'APPROUVER la liste des projets d'investissement pour l'année 2023-2024 :

- Maintien des bâtiments (50621) ;
- Résorption du déficit de maintien (50622).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-231128-3.8

Dépôt d'une demande d'aide financière au PAFIRSPA pour la piscine de l'Escale – Autorisation

CONSIDÉRANT la vétusté et le besoin d'une réfection majeure de la piscine de l'école secondaire de l'Escale;

CONSIDÉRANT l'importance d'avoir un environnement favorable aux saines habitudes de vie;

Il est proposé par Karine Morin, administratrice, et résolu :

QUE le conseil d'administration autorise la présentation du projet décrit précédemment au ministère de l'Éducation dans le cadre du PAFIRSPA;

Procès-verbal
de la séance du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Sommets

QUE soit confirmé l'engagement du CSSDS à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;

QUE le Centre de services scolaire des Sommets désigne madame Lisa Rodrigue, directrice générale, et monsieur Maxime Ferland, directeur du Service des ressources matérielles, comme personnes autorisées à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs à cette demande d'aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-231128-3.9

Demande d'appui de la municipalité Danville – Autorisation

CONSIDÉRANT l'importance de la santé mentale, la santé physique, l'amélioration des relations humaines et la participation citoyenne;

CONSIDÉRANT l'importance d'avoir un environnement favorable aux saines habitudes de vie;

Il est proposé par Joëlle Martineau, administratrice, et résolu :

QUE le conseil d'administration du Centre de services scolaire des Sommets appuie le projet de mise aux normes et de rénovations majeures du centre Mgr Thibault de la Ville de Danville afin que cette dernière puisse bénéficier de l'aide financière du MEQ dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) ;

QUE le Centre de services scolaire des Sommets s'engage à conclure une entente de service avec la Ville de Danville afin de favoriser l'accès mutuel à leurs infrastructures sportives et récréatives respectives advenant l'octroi par le MEQ du financement requis pour ce projet ;

QUE le Centre de services scolaire des Sommets désigne madame Lisa Rodrigue, directrice générale, et monsieur Maxime Ferland, directeur du Service des ressources matérielles, comme personnes autorisées à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs à l'appui du CSSDS à ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5. AFFAIRES DIVERSES

6. RAPPORT DU PRÉSIDENT

Caroline Lacroix, présidente, invite les membres à participer à la formation offerte en ligne sur l'intelligence collective.

Elle informe les membres que le comité d'évaluation de la directrice générale a été formé et que la première rencontre aura lieu le 5 décembre 2023.

Procès-verbal
de la séance du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Sommets

7. RAPPORT DES COMITÉS

CA-231128-7.1

Compte-rendu du comité de vérification du 13 juin 2023

La présidente du comité de vérification, Joëlle Martineau, présente le compte-rendu de la rencontre du comité de vérification du 13 juin 2023.

CA-231128-7.2

Recommandations du comité de gouvernance et d'éthique

Caroline Lacroix, présidente, propose aux membres un outil de suivi des formations du conseil d'administration et quatre dates de rencontre à laquelle les membres seront invités à participer. Elle propose également un outil d'évaluation de l'efficacité du conseil d'administration.

Elle informe finalement les membres que le *Règlement relatif à la délégation de fonctions et de pouvoirs* sera revu au moment de l'entrée en vigueur du projet de loi 23.

8. CLÔTURE

CA-231128-8.1

Parole aux membres du conseil d'administration

Joëlle Martineau, administratrice, demande si le Centre de services scolaire des Sommets planifie adopter une politique de confidentialité.

CA-231128-8.2

Levée de l'assemblée à 21H11

CONSIDÉRANT que tous les points à l'ordre du jour ont été traités;

Il est proposé par Pierre Asselin, administrateur, et résolu :

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

La présidente

La secrétaire générale